

Objet : préavis de grève

Madame la Ministre,

La Fédération Nationale des syndicats SUD Santé Sociaux dépose un préavis de grève national le 12 juin 2017
(En ce qui concerne les agent-es soumis-es à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, ce préavis couvre ces agent-es en amont et en aval de ces journées.)

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux pour :

- les hôpitaux, cliniques, maisons de santé, maisons de retraite, de cure, des soins de suite, les laboratoires, officines pharmaceutiques, cabinets paramédicaux, Ehpad, services d'aide et de soins à la personne,
- l'ensemble des structures relevant du médico-social et social,
- l'ensemble des structures de l'animation, de l'éducation populaire, de la prévention spécialisée, de l'accueil d'urgence, des services à la personne, travail au domicile, de la petite enfance, des foyers de jeunes travailleurs, auberges de jeunesse, maisons de jeunes et de la culture, organismes de formation, centres sociaux, crèches, du tourisme social et familial, du logement social et d'une manière générale toutes les structures en lien avec un public...

-aux salarié-es des OPCA des branches et activités sanitaires, médico-sociales et sociales.

Ce champ s'étend à l'ensemble des personnels d'une structure dès lors que cette structure assume une des activités au moins ci-dessus, ainsi qu'aux travailleuses et travailleurs en formation, aux étudiant-es des métiers sanitaires et sociaux, aux retraité-es, aux privé-es d'emploi des secteurs ci-dessus.

Il s'étend également :

- aux salarié-es des entreprises sous-traitantes intervenant dans les établissements des secteurs ci-dessus.

Nos revendications portent sur :

- L'arrêt des politiques de restriction budgétaires touchant la protection de l'Enfance, la dépendance, le handicap, les dispositifs d'insertion...
- Des moyens pour l'action sociale, médico-sociale et l'accès aux soins,
- L'arrêt des fermetures, des fusions-absorptions, des suppressions de postes, du délitement de nos conditions de travail et des processus de mise en concurrence entre les associations, les établissements publics et le secteur privé lucratif,
- L'arrêt des attaques faites aux plus démunis, comme la remise en cause des contrats jeunes majeurs, de l'assistance aux mineur-es isolé-es non accompagné-es, du soutien à la parentalité...
- Le respect de l'article L112-3 du CASF par l'Etat et les Départements afin de garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'Enfance,
- L'accès aux droits fondamentaux sur l'ensemble du territoire national,
- La prise en compte de la souffrance éthique des professionnel-les face à l'inadaptation des réponses du fait des politiques d'austérité (manque de moyens, absence de place dans les structures qu'elles soient thérapeutiques ou éducatives ...).

NOUS DEMANDONS L'ABROGATION DE LA LOI 2002-2, L'ARRET DES APPELS A PROJETS, DES CPOM, AINSI QUE TOUTES CES STRATEGIES DE MISE EN CONCURRENCE, DE RESTRUCTURATION, DE CONCENTRATION ET DE MARCHANDISATION DU SECTEUR,

En vous en souhaitant bonne réception, acceptez Madame la Ministre nos sincères salutations.

Pour la Fédération SUD Santé Sociaux, Jean Vignes.



Paris le 2 juin 2017

